



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE APPEL À CANDIDATURES CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la vacance d'un siège d'administrateur nommé au CCAS, un appel à candidatures est lancé pour la nomination d'un nouveau membre. Les représentants de différentes associations locales sont invités à se faire connaître.

LES ASSOCIATIONS CONCERNÉES

En application du Code de l'action sociale et des familles (articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12) quatre catégories d'associations doivent être représentées :

- Les associations familiales, désignées sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF),
- Les associations de **retraités et de personnes âgées** du département,
- Les associations de **personnes handicapées** du département,
- Les associations œuvrant dans le domaine de **l'insertion et de la lutte contre les exclusions**.

COMMENT CANDIDATER ?

Les associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant à M. le Maire une liste comportant au moins trois candidats, sauf impossibilité dûment justifiée. (Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune).

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, (l'association ayant nécessairement son siège dans le département).

Il peut s'agir indifféremment du président de l'association, d'un membre de son conseil d'administration, d'un salarié, voire d'un bénévole. L'essentiel étant que l'intéressé puisse justifier du mandat donné par l'association ;

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- N'entretenant aucune relation de prestation (biens ou services) à l'égard du CCAS ;
- N'appartenant pas au conseil municipal.

Les candidatures devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard le **15 novembre 2024** par voie postale ou par dépôt à l'accueil de la mairie ou par mail à l'adresse suivante : ccas@ville-poisat.fr.

Des fiches candidatures sont à disposition à l'accueil de la Mairie. Une version téléchargeable est également disponible sur le site de la commune : <http://ville-poisat.fr/>.

M. Le Maire

Ludovic BUSTOS